

ARRETE WEYERSHEIM 2025-37

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

VU les articles L 2542-1 et 2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU les articles du Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et R 411-9,

CONSIDERANT que la circulation des voitures et poids lourds sera impossible en raison de la cérémonie de la Fête Nationale **dimanche 13 juillet 2025 à 18h45, place de la Mairie,**

ARRETE

Article 1er : La rue Baldung-Grien sera barrée à hauteur de la rue des Pierres et au carrefour rue des Fossés/rue du Petit Village.

Article 2 : Ces dispositions prennent effet le **dimanche 13 juillet 2025 de 18h45 à 20h00**
Par ailleurs, le stationnement sera interdit sur la place de la mairie de 17h00 à 20h00

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 30 juin 2025
Le Vice-Président,
Sylvie ROEHLLY

